

*MISSION EDUCATIVE D'INSERTION DE TRAVAIL ET D'INTERVENTION SOCIALE*

# *Projet institutionnel*



## INTRODUCTION

Dans le cadre de l'Institution, chaque jeune est considéré comme une personne singulière et non pas simplement un usager. Malgré ses difficultés on lui reconnaît suffisamment de compétences et de potentialité pour évoluer, progresser et tenter de surmonter ses difficultés.

Toutes nos prises en charge doivent être l'occasion de :

- ✓ stimuler les potentialités et accroître les compétences
- ✓ l'aider à surmonter ses difficultés personnelles,
- ✓ l'aider à accepter sa famille telle qu'elle est (ou l'absence de famille) et lui permettre d'évoluer dans les meilleures conditions possibles
- ✓ aider les parents en fonction de leurs possibilités, à se mobiliser en faveur de leur « enfant »
- ✓ les aider, à travers la reconstitution de leur histoire, à retrouver leurs racines
- ✓ les conseiller et les aider à gérer leurs relations familiales et affectives
- ✓ les aider à nouer et entretenir des relations sociales

Les éducateurs, de par leurs actions, créent les conditions pour que les jeunes parlent de leurs difficultés, de leurs souffrances, de leur projet. Ils se situent en tant que soutien éducatif pédagogique et social, accompagnant et conseillant, et peuvent également les aider à trouver un travail, une formation professionnelle, à les orienter vers différentes formes d'aide qui leur seraient nécessaires, pratiquer un sport ou des activités culturelles et de loisirs, à formuler une demande.

Ils ont tous besoin de sécurité, d'expériences et de relations positives mais avant tout d'apprendre à revivre en commun, en reconnaissant l'existence de l'autre et de le respecter.

Très souvent ils n'ont plus le sentiment d'appartenir à un groupe social tellement ils ressentent douloureusement le sentiment de rejet lié à leur passé ou à leur handicap: de l'école, de la famille, des institutions etc.

Le travail éducatif demande à prendre en compte, les besoins spécifiques de chacun en fonction de son âge, de ses difficultés, de sa maturité, et surtout de son projet personnel : travail, loisirs, formation, soins, démarches diverses.

La notion de temps est importante pour la construction, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet individualisé.

Le temps permet à chacun de faire avancer son projet par étapes successives, de faire des bilans régulièrement, de corriger des erreurs d'évaluation, ou de fixer de nouvelles échéances.

L'aide éducative stable et continue de l'équipe, pouvant s'étaler sur plusieurs années, permet à chaque individu d'évaluer lui-même, en fonction du temps passé, son évolution et l'état d'avancement de son projet.

Des évaluations régulières avec l'intéressé de son projet individualisé, sont autant de facteurs de repères qui lui permettent de ponctuer son évolution.

C'est dans le travail au quotidien que l'on peut répondre aux besoins élémentaires de chacun par une présence éducative qui essentielle.

L'éducateur protège, comprend et intervient à un niveau concret, tout au long des activités quotidiennes telles le lever, les repas, l'aide au rattrapage scolaire éventuel, le coucher, l'hygiène, le ménage, les loisirs, les démarches administratives, les finances, les soins, les ateliers, le sport etc.

C'est au cours de ces diverses activités que l'éducateur pourra observer le comportement du jeune et repérer les difficultés, les lacunes, les symptômes qui l'aideront à cerner sa problématique.

Dans un deuxième temps, c'est au cours des activités quotidiennes, que l'éducateur pourra aussi repérer et canaliser les émotions qui découlent de ces activités et qui engendreront tel ou tel comportement.

L'efficacité de ces interventions vient du fait qu'elles soient reprises immédiatement dans le contexte du vécu réel et concret du jeune.

### **a) Le rôle de l'éducateur référent :**

Le référent éducatif est dénommé éducateur référent ; chaque jeune, après l'évaluation se voit attribuer au moins deux éducateurs référents.

Le travail d'éducateur référent de MEITIS, consiste à accompagner la personne dans la réalisation de son projet individualisé et cela passe par une multitude de tâches et de démarches à accomplir lors de la post évaluation.

Ce travail repose sur la régularité et la constance de réflexion, de dialogue et de démarches nécessaires pour l'avancement de ce projet.

Sans se substituer à la personne, l'éducateur référent la conseille, l'aide et formule des suggestions afin qu'elle puisse s'approprier petit à petit la responsabilité de ses actions préparant son avenir.

Le champ d'action d'éducateur référent s'exerce, entre autres dans le domaine :

### **b) Social**

- ✓ Il accompagne la personne dans la création et le maintien des liens sociaux nécessaires pour une vie relationnelle, riche et harmonieuse avec son environnement. A l'inverse, ne pas savoir sélectionner ses relations avec les autres et ses fréquentations peut conduire à une inquiétude d'être sous une influence négative.
- ✓ Il est souvent un interlocuteur privilégié avec la famille proche du jeune avec laquelle il tente d'établir une relation de partenariat et de confiance en l'associant, dans la mesure de possible, à la construction de projet d'autonomie de la personne.
- ✓ Il sensibilise et initie les jeunes en les accompagnants dans leur vie quotidienne.

### **c) De soins**

- ✓ Il s'assure que les soins médicaux et thérapeutiques mis en place sont suivis correctement et régulièrement par le public.

- ✓ Il veille à ce que les visites périodiques chez les spécialistes soient honorées ; dentiste, ophtalmologue, opticien, gynécologue, orthophoniste
- ✓ Il engage le travail de sensibilisation et d'incitation auprès des personnes pour qu'ils entreprennent un travail psychothérapeutique lorsque celui-ci lui paraît possible et souhaitable.

### **a) De loisirs et d'animation**

- ✓ Il anime individuellement et collectivement la vie relationnelle et culturelle du jeune.
- ✓ Il organise différents ateliers d'expression artistique et sportive. Favorise et anime les moments de convivialité et d'échange
- ✓ Il prévoit et organise, avec les intéressés leurs inscriptions pour les vacances ou les voyages.
- ✓ L'éducateur référent est donc au carrefour d'une organisation élaborée lors des réunions d'équipe et qui a pour objectif l'accompagnement éducatif global de la personne.

### **b) Les réunions**

Il est nécessaire de prendre des temps d'analyse pour mieux appréhender le vécu du jeune et de son milieu (famille, employeur, etc.)

De pouvoir ainsi, après réflexions, adapter nos modes d'intervention, en fonction de nos observations et de l'histoire particulière de chacun.

Pour cela, nous avons mis en place, des instances de communication, d'échanges, de coordination et d'informations.

L'objectif des différentes réunions est d'élaborer une réponse à chaque situation, en recherchant la meilleure cohérence possible et dans l'élaboration d'un projet individualisé, aussi bien pour le jeune que pour son entourage

Cette recherche de cohérence, s'organise autour de quatre réunions complémentaires:

1. **La réunion de synthèse**, au cours de laquelle, avec l'aide des éducateurs référents et des autres membres de l'équipe, et parfois d'un consultant extérieur (médecin psychiatre, autre institution, etc.).
2. **La réunion éducateurs intervenants extérieur**, avec un acteur du milieu professionnelle, familiale, sociale, ou de son représentant légal (tuteur, curateur, médecins, assistant social), pour réfléchir aux besoins particuliers du jeune, de sa problématique à mettre en œuvre ou élaborer un projet.
3. **Une réunion éducative** hebdomadaire, afin d'organiser et de coordonner l'action de l'Equipe Educative.
4. **D'autres réunions** sont aussi organisées avec la participation active de l'Equipe et des résidents.

Il s'agit essentiellement de :

***Le lieu d'implantation du siège social :***

Depuis sa création le siège social de la SCOP MEITIS se situe au 10 rue Montcalm – 75018 PARIS.

***Les moyens de fonctionnement :***

Le prix de journée varie en fonction du projet individualisé, qui sera proposé dans un mode « sur mesure » avec l'adhésion de toutes les parties concernées.

***La période de fonctionnement :***

Notre SCOP M.E.I.T.I.S fonctionne 365 jours/an.

---

**Mission Educative, d'Insertion, de Travail et d'Intervention Sociale [MEITIS]**

**Adresse :** 10 rue Montcalm 75018 Paris

**Téléphone :** 06.62.16.93.95

**Mail :** [direction@meitis.fr](mailto:direction@meitis.fr)

**Site internet :** [www.meitis.fr](http://www.meitis.fr)

**Référence INSEE :** G75542021566

**Numéro de Siret :** 792 452 286 00018

**Agrément "Aide à la personne" :** N° SAP792452286

**Certifié au Tribunal de Commerce de Paris :** N° 2013B07588

**Membre de l'Union Régionale des SCOP [URSCOP]**

---



Des valeurs éducatives | Une éthique sociale | Une approche innovante